

La Lettre de Bellegarde

N° 55 – Juin 2019



Edito de M. le Maire

L'école rurale ou l'école oubliée

Lorsque paraîtra cette lettre nous serons proches de la fin d'année scolaire 2018/2019. Année qui, avec un peu moins d'enfants, a connu la fermeture d'une classe, événement naturel dans un pays où la rentabilité est plus importante que la réussite scolaire.

Qu'importe si de multiples études dont celle de l'Observatoire éducation et territoire confirme que les petites écoles et notamment rurales ont de meilleurs résultats.

Qu'importe si la socialisation est meilleure dans ces structures.

Qu'importe si pour les familles la confiance apportée à l'école de proximité reste déterminante pour la réussite de l'enfant.

Qu'importe la formation des futurs citoyens.

Qu'importe l'épanouissement de notre jeunesse,

Qu'importe : IL FAUT RENTABILISER

Mais quand ces suppressions de classes deviennent répétitives il y a de quoi être légèrement agacé. Ces fermetures à répétition, même si nous sommes loin d'une fermeture d'école peuvent nous inquiéter quand on sait qu'en dix ans la France est passée de 11 479 communes n'ayant pas ou plus d'école à 13 131 soit 35 % de l'ensemble des villages.

Une des figures imposées des différents ministres de l'éducation de la 5^e République est de réformer. L'actuel ne saurait manquer à cette prérogative en proposant une loi, d'ailleurs bien mal nommée « école de la confiance ».

Son article premier vise, par exemple, à faire taire les critiques du corps professoral à l'égard de l'Education Nationale en inscrivant une obligation de réserve. Mais cela existe déjà dans la loi de 1983 qui fait des fonctionnaires, au même titre que n'importe quel autre Français, des citoyens vigilants et garants de la qualité des services publics. Avec, bien sûr, dans l'exercice de leur fonction un devoir de neutralité et de discrétion.

Un autre article prévoit la généralisation de la scolarisation dès 3 ans. Grosse réforme quand on sait que 98,9 % des enfants de 3 à 6 ans sont aujourd'hui scolarisés. Le plus important des effets de cette réforme est l'obligation faite aux communes de financer les maternelles privées sous contrat. Pour nous pas d'incidence car depuis de nombreuses années nous finançons au même titre les deux écoles. Mais où cela devient pervers c'est que l'État prévoit une compensation des coûts pour les seules communes qui, aujourd'hui, ne financent pas du tout les maternelles privées, excluant, par la même, deux tiers des communes qui les financent déjà en totalité ou en partie.

Enfin l'article 6 me ramène à l'inquiétude de fermeture des écoles rurales. L'objectif de cet amendement, porté, par les députés de la République en marche, est de rassembler en une même entité un collège et une ou plusieurs écoles du même secteur : « des établissements publics de savoirs fondamentaux ». S'agit-il d'un redécoupage automatique des circonscriptions des écoles du premier degré ? Ou calcul financier pour accélérer la fermeture des petites écoles rurales ?

La formation des futurs citoyens réclame plus d'exigence qu'apprendre à lire, à compter et à écrire. L'école ne peut être un service public « à l'économie » elle doit accompagner tous les enfants sur le chemin de leur réalisation personnelle et sociale, elle doit les aider à se construire, les faire rêver et les mener à la réalisation de ces rêves. Mais pour ce faire il faut se donner les moyens nécessaires en enseignants et donner aux accompagnants des élèves en situation de handicap un statut ainsi qu'une rémunération adaptés.

Jacques Laffont
Maire de Bellegarde en forez

Les principales décisions du conseil municipal de 12/2018 à 05/2019

- Transfert d'une partie des locaux de l'ancienne chapellerie du budget principal de la commune au budget annexe créé pour gérer « l'espace chapellerie ».
- Passage des baux de location des locaux de l'espace Chapellerie au régime de la TVA.
- Décision de louer un local de l'Espace Chapellerie à la communauté de communes.
- Renouvellement de la convention avec le Centre Départemental de Gestion (CDG42) pour l'établissement des dossiers CNRACL du personnel communal.
- Convention avec le CDG 42 pour la négociation de nouveaux contrats concernant la prévoyance du personnel.
- Décision de confier au CDG 42 la procédure de mise en concurrence des organismes compétents en matière de protection sociale du personnel et de conclure avec eux les conventions nécessaires.
- Augmentation du temps de travail d'un personnel technique.
- Décision de modifier et/ou de créer 4 postes aux services cantine, périscolaire et entretien des locaux.
- Approbation de la convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de « Chantiers éducatifs ».
- Approbation du projet de mise en place d'une enquête publique projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté par Réalités Environnement.
- Approbation des nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes (Voir article dans le bulletin).
- Demande de subventions :
 - au Conseil Départemental pour la réfection de locaux à l'école au titre de l'enveloppe de solidarité, pour la réfection de la deuxième partie de la rue du Gros Chêne au titre de l'enveloppe voirie 2019, pour la sécurisation de la rue du stade au titre de l'enveloppe territorialisée 2019.
 - à l'Etat pour la sécurisation de la rue du stade au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et au titre du fonds de soutien à l'investissement local.
- Choix des entreprises pour
 - le programme voirie 2018 et l'accessibilité intérieure du stade.
 - la réfection d'un couloir et des portes de l'école.
- Décision d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit (voir article dans cette lettre).
- Renouvellement d'une convention avec le SIEL pour le renouvellement périodique des lampes de l'éclairage public.
- Accord pour le versement d'une aide de 2 000 €, accordée à l'entreprise Decophil dans le cadre d'un projet de convention relatif à la mise en œuvre d'une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, entre la commune, CCFE et la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018.
- Vote du prévisionnel 2019 pour le budget général et pour le budget annexe « Chapellerie ».
- Maintien des taux de taxe locale (aménagement, habitation, foncier bâti et non bâti) à leur valeur 2018, identique à celle de 2017.
- Subvention à l'association des parents de l'école privée pour le financement d'une classe découverte.
- Décision de régulariser la situation de la parcelle sur laquelle a été construit un abribus sur le bord de la 1089 : achat du terrain.
- Délégation, à la Clique Notre Dame de Bellegarde, de la gestion des tables et chaises que la commune prête aux associations et aux particuliers.
- Tirage au sort de jurés d'assises 2019.
- Opposition au transfert automatique de la compétence eau potable et eaux usées à la Communauté de Communes.

Les résumés des conseils présentés dans la lettre sont des extraits des relevés officiels de décisions, qui sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie, durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents : www.mairie-bellegarde-en-forez.fr

Infos Municipales

Budget prévisionnel 2019

Le budget prévisionnel 2019 a été voté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal en séance du 2 avril 2019.

Budget fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges générales	308 050.00 €	Remboursement rémunérations	2 000.00 €
Charges de personnel	390 220.00 €	Ventes de produits et services	89 400.00 €
Autres charges de gestion	138 200.00 €	Travaux en régie	2 000.00 €
Intérêts des emprunts	42 850.00 €	Impôts et taxes	837 200.00 €
Dotations aux amortissements	29 500.00 €	Dotations et subventions	189 933.00 €
		Produits de gestion directe	24 500.00 €
Dépenses exceptionnelles	500.00 €	Produits exceptionnels	2 000.00 €
Total	909 320.00 €	Total	1 147 033.00 €
Résultat excédentaire prévisionnel	237 713.00 €		

Budget investissements

Dépenses		Recettes	
Rbt emprunt	89 600.00 €	Excédent investissement 2018	165 625.26 €
Cpt aide CCFE aux commerces	4 000.00 €	Excédent fonctionnement 2018	325 799,37 €
Avance au budget annexe	65 100.00 €	Excédent prévisionnel fonctionnement 2019	237 713.00 €
Etude voirie	15 000.00 €	FCTVA 2018	115 000.00 €
Achat informatique et câblage bâtiments	20 250.00 €	Taxe équipement 2019	15 000.00 €
Eclairage public	35 500.00 €	Amortissements 2019	29 500.00 €
Régularisation achat terrain arrêt bus	2 938.00 €		
Achat de matériel	20 000.00 €	Subventions communautés de communes	74 356 €
Eaux pluviales (Vange 2017 + enquête)	40 500.00 €	Subvention étude eaux pluviales	6 899.00 €
Bâtiments : fin de la salle des fêtes, cantine, clocher, école ...	428 647.00 €	Subvention région, département et DETR pour salle des fêtes et cantine	261 575.33 €
Fin de la mise aux normes d'accessibilité	26 000.00 €	Subvention DETR accessibilité	10 702.04 €
Fin de l'aménagement du stade de foot	26 722.00 €	Subvention FFA pour stade	5 000 €
Voirie et aménagement rue du stade	489 413.00 €	Subvention voirie	16 500.00 €
Total	1 263 670.00 €	Total	1 263 670.00 €

Fonctionnement :

Recettes 2019 : elles sont évaluées en légère baisse par rapport à celles réalisées en 2018, essentiellement à cause du passage des locations des locaux de la chapellerie sur le budget annexe et de la baisse des subventions du fait de l'arrêt de contrats aidés.

A noter que pour la 3^{ème} année consécutive, le taux des taxes locales reste inchangé.

Dépenses : les charges générales restent au niveau de 2018, nous prévoyons une augmentation des frais de personnel avec la titularisation de quelques contrats aidés. Globalement nous restons sur les mêmes bases qu'en 2018.

Nous prévoyons un résultat de fonctionnement de 237 713 €

Travaux et réalisations en cours ou à venir

Salle des fêtes : la salle est opérationnelle depuis début janvier, quelques travaux d'aménagement (sonorisation, rideaux ...) sont en cours.

Restaurant scolaire : l'agrandissement de la salle de restaurant, celui du sas d'entrée et celui de la réserve sont terminés. Il reste à finir durant l'été le sol de la cuisine et l'aménagement d'un vestiaire pour le personnel. En complément à ces travaux, le matériel de cuisine va être amélioré avec l'achat d'un nouveau four et d'une cellule de refroidissement.

Ecole : les portes d'entrée ont été remplacées. Au cours de l'été le couloir de la maternelle sera refait.

Clocher : la réparation du toit du clocher est programmée pour septembre. A cette occasion le paratonnerre, qui n'est plus aux normes, sera remplacé.

Stade : le portail a été changé.

Rue du stade : après la remise en état du réseau d'eaux pluviales, la création de trottoirs et de deux abribus est en cours.

Voirie : à la suite des travaux préparatoires de 2018, la pose d'un revêtement bicouche sur le chemin des Pies et des Varennes a été réalisé en mai.

Câblage des bâtiments : il est prévu de relier avec une fibre l'ensemble des bâtiments communaux avec la mairie. Cela permettra de réduire les abonnements internet et téléphoniques et, dans l'avenir, d'envisager, si nécessaire, un pilotage du fonctionnement des salles (chauffage par exemple) directement depuis la mairie.

Matériel : renouvellement d'engins aux services techniques, remplacement et achat de nouvelles tables pour les salles communales, mise en place de distributeurs de sacs pour les déjections canins (demande du Conseil Municipal des Jeunes) ...

Eclairage public : changement d'armoires et remplacement de lampes (voir article à ce sujet).

Restaurant scolaire

En plus des travaux évoqués ci-dessus, le restaurant scolaire va connaître quelques changements importants. Joëlle Roussel, la cuisinière, employée de la commune depuis 1991 et plus spécialement au restaurant scolaire depuis 2010 et Eliane Pazienza, l'aide cuisinière, employée au restaurant scolaire de 1983 à 1987 et depuis 2002 vont toutes les deux faire valoir leurs droits à la retraite fin août pour la première et fin novembre pour la seconde. C'est une page de la vie de la cantine qui va se tourner. A l'heure où nous écrivons cet article, un recrutement est en cours pour les remplacer. A l'occasion de ce changement, le conseil municipal a aussi décidé de créer des postes de titulaires sur certains emplois occupés jusque-là par des contrats aidés (ménage cantine et périscolaire, ménage des salles et périscolaire).

Les travaux réalisés dans le restaurant scolaire vont permettre d'accueillir l'ensemble des enfants. Un service unique n'est pas envisageable : l'arrivée ensemble de 130 à 140 élèves au restaurant est impossible. Cependant, deux services décalés seront effectifs à la rentrée de septembre : les enfants de la maternelle publique et de l'école privée viendront manger à partir de 11h30, ils seront rejoints plus tard (délai à fixer) par les élèves de l'école primaire publique. Cette formule permettra de rallonger le temps de repas des deux services qui se chevaucheront et laissera plus de temps aux enfants pour manger ; elle permettra aussi de réduire l'amplitude de la coupure de midi et de ramener la reprise des cours à 13h30 et donc la fin des cours à 16h30 (demande souvent formulée par les familles).

Eclairage public

En 2018, le conseil municipal a souhaité connaître l'avis de la population sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Les trois réunions publiques et le sondage, mis en place à leur suite, ont permis de dégager une large majorité d'opinions favorables (79%) pour cette extinction.

Lors de sa séance du 5 mars 2019, le conseil municipal a décidé que l'éclairage public sera interrompu tous les jours, de 23 heures à 5 heures, sur l'ensemble de la commune, sauf sur la RD 1089 qui restera allumée de la rue de la Font au carrefour avec la rue des écoles et le chemin profond.

Ce choix est fait car il présente un intérêt économique et, surtout, pour son impact sur la protection de l'environnement. Il faut bien sûr tenir compte de la sécurité, et c'est en ce sens, que la RD 1089 a été isolée mais une enquête, réalisée auprès de 38 communes de la taille de Bellegarde, n'a révélé aucune incidence de l'extinction sur la sécurité et les incivilités.

Cette extinction sera opérationnelle dans le courant du mois de juillet après l'installation d'horloges astronomiques dans les armoires électriques. Cette opération a été confiée au SIEL, elle coûtera 12 691 € à la commune. L'économie espérée sur la consommation devrait être de l'ordre de 5 à 6 000 € par an. A noter, que sur les 12 691 €, 8 592 € correspondent à une mise aux normes des armoires que la commune aurait dû réaliser à plus ou moins long terme.

Lors des réunions publiques, certains d'entre vous ont évoqué d'autres solutions en particulier le remplacement des ampoules actuelles par des LED dont la consommation est inférieure de 2/3. Le conseil municipal a tenu compte de cette proposition et décidé de commencer ce remplacement sur les 43 lampadaires « 4 faces » du bourg. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 19 100 €. Les économies réalisées avec l'extinction générale et sur la consommation de ces 43 lampadaires permettront un amortissement rapide. Les 39 lampadaires de la RD 1089 sont déjà équipés de ce type de lampes et les autres quartiers (287 lampadaires) seront étudiés progressivement.

CCAS : Mutuelle santé

Dans le cadre du dispositif « Ma Commune Ma Santé », en partenariat avec L'Association ACTIOM, le CCAS et la mairie avait souhaité faire bénéficier leurs administrés, d'une complémentaire santé mutualisée, à moindre coût et accessible à tous (voir la lettre communale de juin 2018).

Lors des cinq demi-journées de rendez-vous organisées en mairie, 35 personnes sont venues se renseigner et demander une étude pour une complémentaire santé moins onéreuse que la leur.

Dix-huit contrats ont été signés au 1^{er} janvier 2019 et 1 le sera au 1^{er} août. Ces contrats concernent 39 adhérents, essentiellement des seniors.

De nouvelles permanences seront organisées en automne.

Conseil Municipal des jeunes

Bilan de la 1ère année scolaire du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Avec la fin de l'année scolaire, c'est aussi la fin du mandat qui se profile pour les cinq jeunes conseillers élus de CM2 : Sidonie, Léonie, Morgane, Baptiste et Loïc. Pour ces derniers, en effet, la durée du mandat n'était que de un an, afin d'assurer un renouvellement constant, chaque année, d'environ la moitié du Conseil.

Si cette année a pu leur paraître courte, ils auront tout de même participé, avec leurs trois camarades de CM1, à concrétiser un grand nombre de projets, dont certains laisseront une trace dans le temps ou dans les mémoires :

- le 23 mars 2019 : 60 personnes inscrites ont pu participer à la présentation des « gestes qui sauvent » par les sapeurs-pompiers
- le 30 mars 2019 : 17 familles ont participé à la journée « ramassage des déchets »
- le 18 avril 2019, les jeunes élus sont allés rendre visite aux personnes âgées de la Résidence l'Adret, avec lesquelles, à travers la musique et les chansons, ils ont pu partager des moments riches en émotions
- à partir de ce mois de juin, trois poubelles à déjection canines seront disposées dans la commune aux points « stratégiques » choisis par les jeunes conseillers, proches de la salle de la Verchère, du parking du Clos Meiller (maison des associations), et sur la place des tilleuls. Les enfants espèrent ainsi que les personnes promenant leur « toutou » sur la voie publique participeront activement à la réussite de ce projet !!!
- une convention a été signée avec l'Association Coeur2bouchons pour la collecte des bouchons, afin d'améliorer la vie des personnes souffrant d'un handicap. Plusieurs points de collecte dans des lieux publics ou dans des commerces seront mis en place dès la fin du mois de juin. Alors, merci à l'ensemble de la population bellegardeoise de participer à cette collecte. Voici tous les bouchons qui peuvent être récupérés :

LES BONS BOUCHONS

sont acceptés les bouchons et couvercles :

alimentaires :	eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, beurre, glace, les œufs kinder, café, chocolat en poudre, moutarde...
ménagers :	liquide vaisselle, produit d'entretien..
produits d'hygiène :	dentifrice, shampoing, laque, produit douche...

sont acceptés aussi : les bouchons de stylos, marqueurs, de tubes de colle, de produits de sécurité, de médicaments, les tubes d'homéopathie

Elus seulement depuis le 12 octobre 2018, les huit membres du CMJ ont toujours montré beaucoup d'entrain et de motivation pour accomplir leur mission, et nous les en remercions. Au mois d'octobre prochain, les cinq membres sortants laisseront leur place à cinq « petits nouveaux » fraîchement élus, qui ne manqueront certainement pas d'idées non plus....

Comment lutter contre les incivilités

Les incivilités sont-elles un révélateur du lien social ?

Certains pensent que les citoyens combattent d'autant mieux les incivilités qu'ils se sentent des partenaires actifs de leur environnement, de leur village. Aux regards des incivilités de plus en plus nombreuses à Bellegarde, il nous reste un long chemin à parcourir.

Oups, pardon, les discours moralisateurs n'ont à priori pas d'effets.

Alors un grand bravo :

Aux instruits qui ont arraché les balises de nos chemins de randonnée.

A ceux qui sans égard pour nos piétons laissent leurs poubelles Ad vitam æternam sur les trottoirs, nous obligeant ainsi à slalomer un coup sur le trottoir et un coup sur la chaussée jusqu'à l'inévitable accident...

Une accumulation d'incivilités auxquelles la personne dérangée se demande comment elle va réagir.

C'est vrai quoi ?

Il pourrait parler moins fort ; avec son téléphone portable, il dérange tout le monde !

Il aurait pu ramasser les saletés de son chien, le tenir en laisse plutôt que de le laisser errer !

Il ne va quand même pas prendre cette place, alors qu'il y a une personne âgée qui s'approche !

Il ne va pas brûler ses déchets verts, c'est la soixantième fois qu'on écrit que c'est interdit dans la Newsletters.

La liste des incivilités qui nous choquent est longue, mais pourquoi notre révolte reste-t-elle souvent muette ? Quand réagissons-nous et quand attendons-nous qu'un autre s'en charge ?

De tels comportements « incivils » sont assez naturels, en ce sens que, dans toute société, il y a des individus qui veulent tester les limites de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. C'est un trait de comportement des enfants à l'âge où ils se rendent compte qu'ils ont un certain pouvoir sur leurs parents, puis des adolescents qui se frottent au monde des adultes. Il est donc naturel que les limites soient occasionnellement transgressées, et il est tout aussi naturel, dans la plupart des sociétés, que les autres membres du groupe s'opposent à ces débordements.

C'est une forme d'éducation sociale spontanée, un aspect important de la socialisation des individus reflétant l'unité de la communauté. Le « contrôle social » est la mobilisation naturelle de chacun pour que la vie en groupe reste agréable.

Alors, si on faisait tous un effort pour combattre ces incivilités ?

Topo-Guide

Pour rappel, la commune a élaboré un guide de randonnées, avec 13 sentiers, allant de 5 à 28 kms

Praticables à pieds, avec une poussette pour certains, ou à vélo pour d'autres

Numérotés de BeF1 à BeF7 ou balisés avec un logo FLEUR, TOUR ou VTT

Ces circuits sont consultables sur :

<https://www.rando-forez-est.com/randonnée-pédestre/bellegarde-en-forez/>

Ou, si vous préférez, vous pouvez demander un exemplaire de la balade de votre choix en mairie :

Il est gratuit.

Tous les départs se font du parking du stade de foot, où vous trouverez un panneau vous indiquant le tracé de chaque circuit.

Attention toutefois au circuit BeF7 qui a un départ mal balisé, car des actes de vandalisme sont régulièrement rapportés, et les balises, bien que remplacées fréquemment sont aussitôt arrachées. C'est extrêmement dommage, car ce circuit est particulièrement beau, mais avec un peu de persévérance, et en lisant bien le descriptif que vous aurez récupéré en mairie, vous pourrez retrouver ce chemin facilement, et continuer votre balade en toute quiétude.

Saison culturelle

En février, cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir, deux habitants du village, Françoise et Jean-Michel ODIN qui nous ont raconté leur périple à vélo, de Bellegarde à la Mer Noire. A travers de belles photos, ils ont su nous faire partager leur plaisir de faire du vélo, de traverser de beaux pays, de rencontrer des personnes sympathiques et accueillantes. A l'issue de leur diaporama, l'assistance, nombreuse, a pu leur poser des questions sur leur organisation, la façon dont ils ont vécu pendant 2 mois, sur les routes, et chez les habitants. Bel exemple de vacances dynamiques et écologiques !

En mars, c'est Jérôme SAGNARD, professeur d'histoire, et écrivain, qui est venu nous parler des châteaux du Forez, et du département de la Loire en général. Plus de 200 photos, d'aujourd'hui, mais aussi d'hier, ont appuyé ses commentaires sur « la Loire, terre de châteaux, mémoire des Ligériens ».

Les 24 et 25 mai, en partenariat avec la Bibliothèque, la Commission Culture a proposé la 4^{ème} édition des « Lectures Buissonnières ». Cette année après avoir flané le long de l'Anzieu, les spectateurs ont pu apprécier le décor du château, aimablement ouvert par Mme et M. GAUCHER, ses propriétaires. C'est dans ce cadre bucolique et somptueux que chacun, selon ses goûts, s'est régalé des textes et chansons proposés par le groupe de lecteurs. Les deux soirées se sont terminées dans le parc du château, autour du verre de l'amitié.

Le 3 juin, la Commission Culture a offert aux enfants des 2 écoles primaires, un « spectacle jeune public ». Depuis plusieurs années, le CCAS propose aux jeunes un après-midi festif en décembre. En 2018, les travaux de la salle des fêtes ne l'ont pas permis. La mairie a donc pris la relève en cette fin d'année scolaire.

La compagnie « poudre d'Esperluette » est venue de Sainte Sigolène présenter son spectacle « Par tous les temps » : une chanteuse, 2 marionnettes et une météo changeante... Avec beaucoup de poésie, Karine a fait vivre aux enfants l'air du temps, les pieds dans l'eau, le nez dans la neige, les cheveux au vent, le soleil dans les yeux... Ce fut un bel interlude bien apprécié par les jeunes.

Dates à venir

Samedi 12 octobre de 10h00 à 18h00 et dimanche 13 octobre de 10h00 à 17h00 :

3^{ème} édition de « Belleg 'Art en Forez s'expose sans prétention »

Devant le succès des 2 premières éditions, en 2017 et 2018, la commission culture organise à nouveau cette manifestation qui se déroulera, cette année, à la Salle des Fêtes. Certaines personnes pourront même « travailler » devant le public (peinture, sculpture, composition florale). Sera présent, également, un groupe d'enfants, inscrits aux cours d'art plastique de la MJC.

Nouveau : les artistes, cette année, pourront, s'ils le désirent, vendre certaines de leurs réalisations. Toutefois, l'entrée reste libre, entièrement gratuite, et sans obligation d'achat.

Si de nouveaux « artistes » veulent exposer, merci de prendre contact par mail à l'adresse suivante :

adjoint3@bellegarde42.fr. Le seul critère est d'être un habitant de Bellegarde.

Venez nombreux, l'entrée est libre et la bonne ambiance est assurée.

Un vin d'honneur sera organisé lors du vernissage, le samedi entre 11 et 12h.



Samedi 16 novembre, concert avec le groupe de Musique Irlandaise, SHELTA : 4 musiciens viendront rythmer cette soirée dans la tradition telle qu'on peut la trouver dans les pubs de Dublin ou de Galway. Le groupe distille un répertoire mélangeant des airs traditionnels et des compositions récentes, joués par un accordéon diatonique, un violon, une cornemuse irlandaise, une guitare, un bouzouki. Les 4 musiciens vous feront partager l'ambiance chaleureuse de ces lieux typiques d'Outre-Manche : une musique qui se partage, s'écoute et se danse !

Prix des places : 10€ pour les adultes - 8€ pour les 12/18 ans – gratuit pour les moins de 12 ans

Samedi 7 Décembre : « Sans concession » comédie proposée par la troupe « Art scène théâtre » de Chamboeuf. Cette pièce a été écrite par Éric PONTVIANNE et mise en scène par Henri FERNANDEZ. Parmi les acteurs, vous pourrez en retrouver certains qui ont animé, durant de nombreuses années, la troupe de théâtre de Bellegarde.

Résumé : Gaston est heureux. Fossoyeur, il arrange, nettoie et embellit les tombes du cimetière avec amour et tendresse. En contact avec les « habitants » des lieux, il leur parle et croit même les entendre. Ils lui parlent et lui leur répond. Mais qu'est-ce que tout cela signifie ?

Bibliothèque municipale

Nous avons actuellement 354 lecteurs actifs à la bibliothèque, 231 adultes, 123 enfants.

Nous achetons régulièrement des nouveautés très demandées par nos lecteurs.

La Médiathèque de Montbrison, par l'intermédiaire d'une navette mensuelle ou d'échanges de livres deux fois par an, nous permet de renouveler nos documents.

Les 8 et 9 juillet, en partenariat avec la Direction Départementale du Livre et du Multimédia, la bibliothèque organise, pour une dizaine d'adolescents du village, **un stage de réalisation d'un film d'animation**. En deux jours, ils devront créer l'histoire, le déroulement et les personnages puis ce sera le tournage image par image et la prise de son. Tout un programme qui se terminera en soirée par la projection du film avec les familles et amis.

Nous ne terminerons pas cet article sans partager avec vous un extrait du livre d'Eric de Kermel : La librairie de la place aux herbes.

« Les livres ont des grands bras qui s'ouvrent avec les pages. Ils accueillent les yeux qui se posent sur eux. Les mains qui les prennent, trapues, calleuses ou soignées, douces, blanches ou brunes, ridées ou juvéniles, les adoptent le temps d'une lecture.

Les livres attendent ces adoptions, ils savent être reconnaissants à celui qui les aime en lui donnant souvent ce qu'il cherche : de la tendresse et de l'émotion, du frisson et de l'exotisme, de l'intelligence et des pistes nouvelles pour comprendre ce monde et parvenir à vivre. »

Horaire d'été

Du 8 juillet au 4 août et du 26 août au 1 septembre ouverture le mercredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h30 à 12h00.

Du 5 au 25 août : fermeture complète.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Location aux habitants de la commune : 500 € vaisselle comprise + 95 € nettoyage obligatoire par entreprise de nettoyage.

Caution pour la salle : 1 000 €

Caution pour le prêt du micro et de la sono : 300 €

Caution pour respect des recommandations en matière de tri sélectif : 50 €

Acompte à la réservation : 150 €

Ces tarifs sont applicables pour toute réservation prise à compter de ce jour.

Les anciens tarifs restent applicables pour les seules réservations faites avant les travaux.

Location aux associations de la commune :

1ère location dans l'année civile : gratuit mais 95 € pour le nettoyage obligatoire par l'entreprise de nettoyage

Locations suivantes dans la même année civile : 200 € + 95 € nettoyage obligatoire par entreprise

Location à des sociétés privées de la commune ou extérieures pour l'organisation de spectacles ou de manifestations particulières : 600 € + 95 € pour le nettoyage fait obligatoirement par l'entreprise retenue par le Conseil Municipal

Ces tarifs sont applicables depuis le 1 janvier 2019.

Transports scolaires

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants sur le site du Conseil Général https://www.loire.fr/jcms/c_832952/inscriptions-transports-scolaires

Le saviez-vous ?

Vers un numéro de téléphone fixe à vie ? Une consultation en ligne pour donner votre avis

Pourra-t-on conserver son numéro de téléphone fixe (numéros commençant par 01 à 05) en métropole en cas de déménagement d'ici le 1er janvier 2023 ? Dans le cadre de ce projet, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a ouvert une consultation publique sur la question de la dégéographisation des indicatifs téléphoniques.

Voitures diesel : report de 6 mois du renforcement du contrôle technique

Le renforcement du contrôle technique sur les émissions polluantes des voitures roulant au diesel est repoussé au 1er juillet 2019. C'est ce qu'indique un arrêté publié au Journal officiel du 21 décembre 2018.

Pour les voitures particulières, le 1er contrôle technique doit se faire dans les 6 mois qui précèdent le 4e anniversaire de la 1ère mise en circulation du véhicule. Il porte à ce jour sur 133 points de contrôle. Il est réalisé aux frais du propriétaire du véhicule en question.

Jobs d'été 2019 : les règles à connaître

<http://www.jobs-ete.com/category/pratique/>

Vendeur de glaces sur les plages, surveillante de musée, animateur en centre aéré, hôtesse d'accueil dans un camping, saisonnier agricole, chargée des inscriptions des étudiants à la fac, agent de centre d'appel, surveillante de baignade en piscine, distributeur de flyers pour un festival, barman... Vous êtes à la recherche d'un emploi saisonnier pour financer vos études ou vos vacances ? Retrouvez sans attendre tout ce qu'il faut savoir sur les jobs d'été.

Un site internet dédié aux jobs d'été donne accès à toutes les informations pratiques à connaître (identifier le type de job que vous souhaitez, rédiger un CV et une lettre de motivation, organiser sa recherche...) tout en donnant quelques précisions en matière de droit du travail car un job d'été est un emploi comme un autre et est donc soumis au droit du travail :

- âge à partir duquel on peut travailler (vous pouvez travailler dès 16 ans. Le travail peut toutefois être autorisé à partir de 14 ans, mais des règles particulières doivent alors être respectées. Dans les faits, les employeurs recrutent davantage les jeunes de plus de 18 ans) ;
- salaire (versé chaque mois avec un bulletin de paie. Il est égal au moins au Smic pour les 18 ans et plus, sauf convention collective plus favorable. La rémunération minimale versée aux mineurs ayant moins de 6 mois d'activité professionnelle est de 80 % du Smic pour les moins de 17 ans et de 90 % du Smic pour les jeunes de 17 à 18 ans. Le montant du Smic au 1er janvier 2019 est de 10,03 € brut de l'heure, soit 1 521,22 € brut par mois sur la base de 35h hebdomadaires) ;
- contrat de travail (CDD, contrat de travail saisonnier, contrat de travail temporaire...) ;
- conditions de travail (formalités administratives, emplois interdits ou réglementés, durée maximale par jour, temps de repos entre 2 jours de travail, repos hebdomadaire, pause journalière, travail de nuit et les jours fériés...) ;
- faire valoir ses droits (jeunes handicapés, harcèlement...).

Le site propose aussi des offres d'emploi au moyen d'une carte sur laquelle vous pouvez sélectionner la région de votre choix pour connaître les propositions près de chez vous. Ces offres concernent des domaines variés : l'accueil, l'assistance téléphonique, le commerce et la vente, la manutention, les services à la personne, le nettoyage, la sécurité, les nouvelles technologies, l'animation, l'hôtellerie et la restauration, les travaux agricoles, l'événementiel ou encore le télémarketing, en France et en Europe.

Grippe : généralisation de la vaccination en pharmacie à partir d'octobre 2019

Un décret et trois arrêtés parus au Journal officiel du 25 avril 2019 autorisent les pharmaciens d'officine de l'ensemble du territoire à pratiquer la vaccination contre la grippe et fixent les conditions de l'organisation de cette activité.

Atteintes à la santé et à l'environnement : un site sécurisé pour recueillir les alertes

<https://www.alerte-sante-environnement-deontologie.fr>

Pollution, dangerosité d'un produit... La Commission nationale Déontologie et Alertes en santé publique et environnement a lancé le 9 avril 2019 un site internet sécurisé afin d'enregistrer les signalements du public sur les menaces et atteintes sanitaires et environnementales affectant la nature, les consommateurs ou les travailleurs.

114 : c'est le numéro d'urgence pour les sourds et malentendants

Visiophonie, tchat SMS et fax : c'est désormais par l'ensemble de ces canaux que les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler (sourdes, malentendantes, aphasiques) peuvent contacter le 114 en cas de situation d'urgence qu'elles soient victimes ou témoins (blessure, accident de la route, vol, agression, incendie...)

Rentrée universitaire 2019 : quels frais d'inscription ?

Les nouveaux montants des droits d'inscription à l'université (droits de scolarité) viennent d'être publiés au Journal officiel du 21 avril 2019.

Ces montants sont fixés notamment à :

- 170 € pour les diplômes nationaux relevant du cycle de licence ;
- 243 € pour les diplômes nationaux relevant du cycle de master ;
- 380 € pour le diplôme de doctorat et l'habilitation à diriger des recherches ;
- 601 € pour le diplôme d'ingénieur.

Lorsqu'un étudiant prépare plusieurs diplômes dans un même établissement, il s'acquitte de la 1ère inscription à taux plein et des autres à taux réduits. L'arrêté du 21 avril 2019 fixe aussi ces droits d'inscription à taux réduit

Sou des Ecoles Publiques

Bourse aux jouets, loto, brocante, ventes diverses... = voyage scolaire pour tous, cadeaux, livres, jeux et superbe kermesse !!

L'arrivée de nouveaux parents au sein des membres du sou des écoles a permis la poursuite de l'association avec comme chaque année de belles réussites. Le renouvellement du bureau et la présence de nombreux bénévoles nous permettent de remettre en route la kermesse le 29 juin, qui avait été supprimée en 2018.

Nos manifestations ont permis de récolter des fonds : la bourse aux jouets et puériculture, le loto dans la salle des fêtes rénovée qui a contribué à la réussite de cette manifestation, la brocante qui restera dans les annales par sa fréquentation et sa bonne ambiance.

Nous avons aussi réalisé plusieurs ventes : viennoiseries, galettes des rois, fleurs et plants potagers ouverts à tous, pizzas. Merci aux parents et aux villageois de leur participation.

Ces fonds ont permis le financement des cadeaux de Noël, du renouvellement des livres de la BCD, du voyage lecture, des cadeaux aux CM2 partant au collège. Ils permettent aussi à l'ensemble des élèves de réaliser une sortie scolaire d'une journée :

- la Ferme Pédagogique de Boisset les Montrond pour les plus petits, découverte des animaux et de la culture des céréales (utilisation du blé pour faire de la farine et fabrication d'une pâte à crêpes).
- Pour les classes CE, visite de la ville de Saint Etienne de manière interactive et connectée + visite du musée d'arts et d'industrie, plus spécifiquement des Ateliers de Fabrications, sur le thème de la « Chevalerie ».
- Les CM se sont rendus au musée d'arts et d'industrie et au planétarium de Saint Etienne (parcours sur l'histoire du vélo et le système d'engrenage, documents sur Thomas Pesquet, révolution industrielle du 19^e siècle, atelier sur le ruban et la soie...)

Enfin, pour clôturer l'année, les fonds récoltés financeront entièrement l'intervenant dans les classes pour la réalisation du spectacle de la kermesse.

Notre déception porte sur la future fermeture de classe, qui engendrera, entre autres des difficultés d'organisation pour les enseignantes sur les sorties scolaires notamment (multi niveaux).

Voici d'ores et déjà quelques dates à retenir pour l'année 2019 – 2020 :

- Dimanche 29 septembre : bourse aux jouets et puériculture
- Dimanche 12 janvier : loto
- Dimanche 12 avril : brocante
- Courant mois de mai : vente de fleurs et plants potagers
- Fin juin : fête de l'école.

L'équipe du Sou des Ecoles vous remercie pour votre participation et vous souhaite, avec un peu d'anticipation, de bonnes vacances.

A la rentrée !

Ecole publique

Une année se termine...

Les élèves de l'école publique s'apprêtent à terminer leur année scolaire sur une représentation de chants et de percussions.

En effet, le 29 juin, le travail d'apprentissage mené sur plusieurs mois, grâce aux interventions auprès des différentes classes, de Lionel COIGNARD, verra son aboutissement lors de la traditionnelle fête de l'école.

Les élèves ont acquis au cours de ces séances de nombreuses compétences qui dépassent le cadre de la musique et ils ont également pris beaucoup de plaisir à cette activité.

Mais, l'année ne se résume pas à ce seul moment.

Les maternelles et les CP se sont rendus à la ferme pédagogique de Boisset-lès-Montrond pour finaliser un travail sur les produits et les animaux de la ferme.

Grâce à une visite interactive dans les rues de Saint-Etienne, les CE1-CE2 connaissent mieux cette ville. Ils ont aussi pu se mettre dans la peau des chevaliers du Moyen-Age en participant à des ateliers au Musée d'Art et d'Industrie.

Les CE2 ont validé avec succès le permis piéton alors que les CM2 ont eux obtenu la 1ère attestation à la route dans le cadre de l'APER.

Les classes de CM1-CM2, dans le cadre de l'étude de la Révolution industrielle et du patrimoine local, ont pu aborder différents points forts de notre région : les cycles et le tissage des rubans.

Pour cela, ils se sont rendus également au Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne.

Comme chaque année, dans le cadre de leur formation à la citoyenneté, les CM2 ont assisté à un Conseil Municipal et ont eu rendez-vous avec Madame Maras au Conseil Départemental.

Ces moments forts illustrant les divers apprentissages scolaires indiqués dans les programmes, nos petits Bellegardois ont eu une année bien remplie.

Nous souhaitons donc à tous un bel été et rendez-vous pour la rentrée scolaire, le **lundi 2 septembre 2019**.

Ecole primaire publique - 04 77 54 48 58

L'APEL du Montillet

Encore une année scolaire qui se termine avec plein de souvenirs en tête.

Cette année nos manifestations ont encore rencontré un beau succès. La plus belle surprise fut le nombre de petits participants à notre marche ludique qui a eu lieu le 1^{er} mai. Un cocktail de soleil, de bonne humeur, de recherche d'indices et de résolution d'énigmes ont fait de cette journée une grande réussite avec à la clé un sac de chocolat et un goûter pour nos petits détectives.

Grâce à tout cela, l'APEL a pu aider au financement du voyage scolaire de 3 jours au Bessat pour les élèves de la moyenne section au CM2.

Les petites sections n'ont par ailleurs pas été oubliées car nous avons financé une matinée musicale avec spectacle et découverte des instruments de musiques.

La traditionnelle kermesse de fin d'année, le dimanche 23 juin, viendra clôturer cette année scolaire avec un spectacle des enfants le matin, un barbecue le temps de midi et des jeux l'après-midi.

Nous vous souhaitons un très bel été à tous.

A noter que les inscriptions à l'école sont toujours possibles.

Contact : Fanny Bruyère : 04/77/54/47/87 ou ecoledumontillet@gmail.com

Vie du Village

Les Rozenn's

L'association ROZENN'S c'est :

- Informer sur la santé et le bien-être.
- Soutenir et Accompagner afin de trouver des solutions pour se sentir mieux
- Faire connaître les différents professionnels œuvrant dans le Bien-être.
- Aider à sortir de l'isolement, à retrouver l'estime de soi, la joie de vivre, créer du lien.
- Organiser des ateliers, réunions et activités variés.

L'association est ouverte à tous.

L'association s'interdit de se substituer à la médecine traditionnelle et de se subroger à un psychologue.



Pour cette nouvelle année l'association propose :

Le Dimanche 7 Juillet 2019 une balade énergétique dans le Forez avec un BIO Energéticien.

Pique-Nique offert par ROZENN'S.

Adhérents :10 €-Non Adhérents :20€

Inscriptions jusqu'au 30 Juin 2019.



Le Samedi 7 Septembre 2019 une balade énergétique dans le Pilat avec l'association des radiesthésistes de la Loire.

Pique-Nique tiré du sac.

Adhérents : Gratuit. Non Adhérents :15 €

Inscriptions jusqu'au 4 Septembre 2019.



Du 1^{er} au 31 Octobre 2019

Les commerçants, la municipalité et l'association **ROZENN'S** se mobilisent pour **Octobre Rose**.
Chaque année, le mois d'octobre introduit la campagne d'information nationale destinée à sensibiliser la population sur le dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

« Bellegarde en Forez se pare de Rose. »

Concours de vitrines décorées.

Les habitants de la commune pourront voter pour leurs vitrines préférées.

Le Dimanche 13 Octobre de 10h00 à 18h00 à la salle de la Verchère
salon du Bien-être organisé par **ROZENN'S** avec plus d'une trentaine d'intervenants.

Prix de l'entrée :2 €

Tombola, ventes de roses, animations.

Restauration sur place.

Une partie des bénéfices serviront à offrir des soins bien-être aux personnes touchées par le cancer du sein, l'autre partie à la recherche.

Contact :

Mail : rozenns42@gmail.com **Site internet :** www.rozenns.com **Facebook :** @rozenns42

Maison des Jeunes et de la Culture

Point sur quelques activités

CPN

Nouveauté au club nature : un jardin partagé.

Depuis l'automne dernier, un carré de pelouse sur le côté de la salle des fêtes a été transformé pour devenir un jardin ouvert à tous. Cette parcelle est cultivée sans travail de la terre : utilisation de broyats, de compost ... pour favoriser la biodiversité. Bien entendu l'emploi de produits phytosanitaires est prohibé. Venez visiter, participer à l'expérience et si vous voulez en savoir plus, prenez contact avec la MJC.



Judo

Pour les enfants de moins de 11 ans, les entraînements se passent à Bellegarde en Forez les mercredis après-midi. Nous dépendons du judo club de Saint Galmier et donc de la fédération française de judo, ce qui nous permet de participer aux compétitions dans la région.

Nos jeunes judokas ont encore remporté cette saison des médailles.

Pour l'an prochain nous attendons de nouveaux inscrits à partir de 4 ans. L'entraîneuse Céline GRIECO est ceinture noire 2ème dan et aussi arbitre régional.

Saison prochaine

Toutes les activités seront reconduites avec en projet :

1-Des stages informatiques de différents niveaux en petits groupes. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en envoyant un mail à : mjc.bellegarde.en.forez@gmail.com ; afin de pouvoir organiser au mieux ces ateliers selon vos attentes.

2- Des ateliers de dessin, d'origami et différentes techniques de peinture avec une artiste professionnelle.

3- Un après-midi jeux avec OIKA animation le samedi 9 novembre à partir de 14 h salle de la Verchère

Les prochaines inscriptions auront lieu le 7 septembre 2019 de 10h à 17h dans la maison des associations.

Quelques dates à retenir

Les 12 et 13 octobre, une quinzaine d'adhérents des groupes « dessin adultes et enfants » participeront à « Belleg'Art s'expose sans prétention ». L'activité « Art floral » fera une démonstration sur place.

Le 8 novembre 2019 à 20h à la salle de la Verchère, nous vous invitons à découvrir le Népal avec Bernadette COMBE de l'association (nationale) « Enfance et Lumière » qui aide à la scolarisation des filles. Venez vous dépayser et découvrir des paysages exceptionnels.

Nous terminons la saison avec plus de 230 adhérents, 13 activités. Pour la gestion de l'association depuis quelque temps nous sommes deux seulement et l'épuisement se fait sentir.

L'association a été créée il y a 35 ans. Les finances sont saines ; **mais sans nouveaux membres cette saison 2019-2020 serait malheureusement la dernière.**

Ce qui veut dire plus de yoga, plus d'art plastique, plus de QI GONG, plus de boxe, plus de badminton et plus de tennis... Toutes les nouvelles personnes qui souhaitent participer au fonctionnement de la MJC sont les bienvenues pour apporter des idées neuves.

Réagissez

Vie du Village

Les amis de Saint Pierre

Nous vous invitons à venir admirer les vitraux posés en avril. Les couleurs flamboyantes illuminent la chapelle.

Vous pouvez emprunter la clé de la chapelle auprès de :

- Joseph Jeanpierre (86, route de la Verchère, 04 77 54 49 62)

- Josette et Dominique Planterose (Saint Pierre, 04 77 54 56 28)

Un cahier a été laissé sur place et les promeneurs peuvent écrire leur admiration, leurs remerciements pour la paix trouvée en ce lieu et leurs demandes d'intercession.

Le dimanche 22 septembre : journée du patrimoine national. La chapelle sera ouverte toute la journée avec une permanence l'après-midi.

Familles Rurales

Nous avons encore une fois passé une très belle saison !

Nous souhaitons attirer votre attention sur un bel événement qui s'est déroulé le mercredi 17 avril : **la chasse aux œufs de Paques** !

En collaboration avec l'animatrice de la maison de retraite, les jeunes de l'accueil jeunes ont organisé une chasse aux œufs dans le parc de la maison de retraite. Ce fut une journée très réussie grâce à une météo des plus clémentes mais également par les nombreux sourires. Les enfants, venus nombreux, étaient enchantés de chercher les jolis lapins confectionnés par les résidents ; et les résidents étaient ravis de voir gambader tous ces enfants dans le parc.

Un moment de partage intergénérationnel d'une grande richesse.

Comme chaque année nous clôturerons notre saison d'activités par **le gala de danse**, qui aura lieu le vendredi **5 juillet** et samedi **6 juillet** en soirée à la salle des fêtes toute rénovée de notre village. Avec cette rénovation, les normes de sécurité ont été revues : la capacité d'accueil de la salle lors d'un spectacle assis est de 280 personnes. Dans la mesure où 70 danseurs se représentent chaque soir, nous avons été obligés de mettre en place un système de réservation des billets où 4 places par danseur sont proposées aux familles. Nous vous remercions de votre compréhension pour ce point de sécurité.

Le centre de loisirs a bien fonctionné cette année et ouvrira cet été **du 8 juillet au 2 août** avec Victor PEREIRA comme directeur.

La micro-crèche accueille les enfants les plus petits de notre village et des alentours dans de très bonnes conditions. Les repas confectionnés majoritairement à l'aide de produits locaux et/ou bio sont réalisés sur place : pour optimiser leur confection, la cuisine subit un réaménagement et des travaux de réfection.

A noter que pour la rentrée prochaine, des places sont encore disponibles.

Au niveau **projet**, l'association envisage la mise en place d'un cours de sport type « **Cross Fit** », mais rencontre des difficultés pour recruter le professeur. Si vous avez des connaissances dans votre entourage, n'hésitez pas à nous contacter !

(Laurent Pailleux, co-Président au 06 12 07 21 30)

Nous vous souhaitons un très bel été et nous vous donnons rendez-vous **le samedi 7 septembre à la maison des associations pour les inscriptions** !

La plaquette des activités sera distribuée fin août dans vos boîtes aux lettres.

Amicale pour le Don de Sang bénévole

Bilan de l'année 2018 :

317 dons ont été comptabilisés sur 3 collectes, dont 16 nouveaux donneurs.

L'année 2019 a bien commencé, avec un 1^{er} don qui s'est déroulé le vendredi 26 avril, dans une Salle des Fêtes toute rénovée :

103 donneurs ont été prélevés, dont 9 nouveaux.

Signalons également, l'inscription, sur les listes d'éventuels donneurs de moelle osseuse, d'une jeune maman de Montrond-les-Bains.

Qu'est-ce que le don de moelle osseuse ?

La moelle osseuse est présente dans l'ensemble du squelette, et plus particulièrement au niveau des os plats, comme les os du bassin.

Une toute petite partie peut être prélevée chez un donneur compatible dans les os postérieurs du bassin sous anesthésie générale ou par aphérèse au moyen d'un prélèvement de sang après un traitement médicamenteux quelques jours au préalable.

La moelle osseuse prélevée se reconstitue rapidement en quelques jours.

Différentes pathologies peuvent nécessiter à un moment donné le recours à un don de moelle osseuse : donneur et receveur sont 2 individus distincts.

Dans certaines maladies, la greffe de moelle osseuse permet de soigner les patients : par exemple la leucémie qui touche environ 5000 personnes par an en France, surtout des enfants.

Comment s'inscrire ?

Avoir plus de 18 ans et moins de 51 ans lors de l'inscription, même si l'on peut rester inscrit et donner sa moelle jusqu'à 60 ans.

Vous vous inscrivez sur le registre national de l'Agence de la biomédecine :

Lorsqu'un malade n'a pas de donneur compatible dans sa fratrie, il est nécessaire de trouver un donneur non apparenté compatible. Le médecin greffeur fait appel alors au registre France Greffe de Moelle pour y rechercher, tant au niveau national qu'international, un donneur dont les caractéristiques génétiques sont aussi proches que possible de celles du malade. La probabilité d'être compatible entre deux individus pris au hasard est très rare : 1 chance sur 1 million.

C'est pourquoi chaque inscription sur le registre France Greffe de Moelle compte car elle représente une chance supplémentaire de guérison pour les malades qui ont besoin d'une greffe de moelle osseuse. Ce registre rassemble l'ensemble des volontaires au don de moelle osseuse en France, soit 290 343 donneurs au 31/12/2018.

Pour plus de renseignements, venez au prochain don qui aura lieu à Bellegarde, le vendredi 20 septembre, de 15h à 19h, et contactez un médecin.

Dates à retenir :

Prochains dons vendredi 20 septembre et jeudi 26 décembre, de 15h à 19h à la Salle des Fêtes

Thé dansant dimanche 24 novembre de 15h à 19h à la Salle des Fêtes

Tous les bénéficiaires servent à offrir un plat chaud aux donneurs, lors des collations après les dons : venez nombreux

**A chaque instant, quelqu'un, quelque part, a besoin de sang.
Soyez là pour les autres, donnez votre sang, partagez la vie.**



Agenda du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Vendredi 5 et samedi 6 juillet

Gala de danse – Familles Rurales – Salle des fêtes

Dimanche 7 juillet

12 h boulistes et « 16 doublettes » – Union bouliste

Samedi 3 août

Nuit des étoiles – Club Nature MJC

Dimanche 15 septembre – 9h00

Balade commentée de Bellegarde – Parking du stade

Vendredi 20 septembre – 15h00 – 19h00

Don du sang – Salle des fêtes

Dimanche 29 septembre

Bourse aux jouets - Sou des écoles - Salle des fêtes

4,5 et 6 octobre

Vogue des vendanges Classe 2021

Samedi 5 octobre

Tripes Bellegarde Sports

Lundi 7 octobre

Soupe aux choux et concours « Paul Chauve »

Union bouliste – A l'amicale

Samedi 12 et Dimanche 13 octobre

« Belleg'ART » en Forez s'expose sans prétention

3^{ème} édition avec des créations « en live »

Salle des fêtes - Commission culture

Samedi 19 octobre

Soirée Happy Dance Together - Salle des fêtes

Samedi 26 octobre

Banquet - Classes en 9 - Salle des fêtes

Samedi 16 novembre

Concert : Musique celtique avec « Shelta »

Commission Culture - Salle des fêtes

Samedi 23 novembre – 14h00

Concours belote Soleil d'Automne

Salle des fêtes

Dimanche 24 novembre – 15h00 – 19h00

Thé dansant - Amicale du Don de Sang

Salle des fêtes

Dimanche 1^{er} décembre

Marché de Noël APEL - Salle des fêtes

Samedi 7 décembre – 20h30

Théâtre avec « Art en scène » – Commission Culture

Salle des fêtes

Dimanche 15 décembre

Après-midi récréatif - Familles Rurales –

Salle des fêtes

Judi 26 décembre 15h00 – 19h00

Don du sang - Salle des fêtes.

Recette

Une brioche facile à réaliser et bien appréciée

A préparer le soir pour faire cuire le lendemain.

Ingrédients :

- 350g de farine - 1 pincée de sel - 50g de sucre - 4 œufs entiers - 170g de beurre fondu - 20g de levure de boulanger

Préparation :

Mettre la farine dans un saladier. Au centre, former un puits et y déposer le sel, le sucre, les œufs, le beurre fondu et la levure délayée dans 2 cuillères à soupe d'eau. Mélanger tous ces ingrédients et placer la pâte au réfrigérateur toute la nuit.

Le lendemain, étaler la pâte et la plier en 4. Vous devez obtenir un gros boudin. L'étaler sur une grande longueur afin d'obtenir une bande large d'environ 5 cm.

Rouler la pâte à nouveau sur elle-même pour en faire à nouveau un boudin. Découpez la pâte en 8 morceaux.

Disposer ces 8 morceaux de pâte dans un moule.

Laisser monter la pâte à proximité d'un point de chaleur, environ 4 heures. Le temps de pousse dépendra de la température de votre pièce.

Enfourner 30 min à 180°C dans un four non préchauffé.



Bellegarde en Forez vu du ciel
Photos drone 2015

